

	Procédure	
	PM03-PR0002 Procédure de gestion de l'amélioration continue	I.E. :4

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Organisation du Système Management Qualité et amél

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
1	03/07/2017	Création
2	15/11/2019	Modification
3	19/11/2020	Modification
4	08/12/2020	Modification

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		08/12/2020	12:25:23

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Théodore Konan	Responsable Opérationnel et Qualité		08/12/2020	12:33:46

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		08/12/2020	12:43:30

Objet de la procédure

Cette procédure a pour objet de décrire les dispositions de la gestion de l'amélioration continue. Elle définit les règles de gestion des dysfonctionnements ou des non-conformités.

Elle précise les responsabilités en la matière et les enregistrements s'y rapportant.

Domaine d'application

Les dispositions s'appliquent à l'ensemble des non-conformités liées aux prestations, produits ou à tout dysfonctionnement interne dans toutes les structures NEST.

Responsabilités

Chaque pilote est responsable de la gestion des dysfonctionnements associés à son processus.

Par ailleurs, le RQ est garant de l'application correcte des dispositions prévues dans la présente procédure.

Annexes

- Fiche d'incident : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeVd5VlrE3PuLTt0xSBDI0LuY7J5quePz8YcKpfWwNCoVDCAA/viewform> ou papier
- Fiche de réclamation client
- Enquête de satisfaction client
- Enquête de satisfaction des médecins
- Qualipro
- Tableau de bord des indicateurs

Terminologie associée à l'amélioration continue

- **Dysfonctionnement ou non-conformité** : le non-respect des dispositions préétablies, la non-satisfaction d'une exigence ou tout événement pouvant perturber un processus et impacter sur la satisfaction client ou les performances de NEST.
- **Action corrective** : action visant à éliminer la cause d'une non-conformité ou d'un dysfonctionnement.
- **Correction** : action visant à éliminer une non-conformité détectée. Une correction peut être par exemple une reprise ou un reclassement.

Il peut y avoir plusieurs causes à une non-conformité

- Une action corrective est entreprise pour empêcher la réapparition d'une non-conformité (avérée)

Comment accéder à cette procédure

Qualipro

Description de la procédure

Acteur	Action	Commentaire
Tous les collaborateurs	Détection d'une non-conformité	Chaque personne peut être amené à détecter un dysfonctionnement ou une non-conformité. Si celle-ci est associée à un produit, il est identifié et isolé.
Personne concernée et RQ	Enregistrement de la non-conformité	Le RQ et/ou la personne concernée enregistre(nt) la non-conformité dans Qualipro, sur une fiche d'incident, une fiche de réclamation client ou le tableau de bord des indicateurs en fonction de la provenance.
RQ	Communication de la non-conformité au pilote pour validation	La non-conformité est signalée au pilote du processus concerné.

Pilote et acteurs compétents	Analyse des causes du dysfonctionnement	Le pilote et les acteurs compétents procèdent à l'identification des causes du dysfonctionnement.
Pilote	Définition des actions de corrections et planification. Identification et planification des actions correctives	Le pilote est chargé de définir les actions curatives pertinentes et si nécessaire de mettre en place une action corrective. Les actions correctives visent à éliminer les causes de la non-conformité pour éviter sa réapparition ou diminuer sa récurrence.
Pilote	Communication sur les corrections et actions correctives	Les acteurs désignés pour les corrections sont informés.
Acteurs désignés, pilote et RQ	Mise en œuvre et suivi	Le RQ et le pilote assurent le suivi des actions planifiées, selon les responsabilités attribuées.
Pilote	Evaluation de l'efficacité des actions correctives	L'indicateur d'efficacité permet de juger de la pertinence de l'action corrective. Il est défini en fonction des actions à mettre en place. Pour les corrections, il n'est pas nécessaire d'évaluer l'efficacité, la non-conformité peut être directement clôturée.
Acteurs désignés, pilote et RQ	Clôture du dysfonctionnement	Le RQ et le pilote vérifient l'efficacité pour solder la non-conformité.